

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
ISERE  
Canton  
Le Touvet  
Commune  
LA FLACHERE

L'an **deux mil seize**, le **vingt-sept septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20 septembre 2016**

**Objet :**

**APPROBATION DU  
PLU**

**PRESENTS :** M. MOREAU, ARRIBERT, ROCHAS  
Mmes. SOUTON, DUFAYARD, LOCATELLI, SORREL.  
**ABSENT :** M.REYMOND,  
**PROCURATION :** M. PELLOUX à Mme SOUTON

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10, R 123-19, R 123-24 et 25

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2013 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2015 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté du Maire en date du 10 décembre 2015 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

00201623

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de La Flachère aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

Nombre de conseillers  
En exercice : 9

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
LA FLACHERE, le 27 SEPTEMBRE 2016,  
Le Maire,